



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question orale n° 157

Texte de la question

M. Pierre Goldberg interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations des enseignants du second degré. Le 3 février en grève « pour l'emploi des jeunes et des personnels », les enseignants du second degré sont inquiets quant aux moyens accordés à leur profession. Nombreuses sont leurs revendications qui visent en premier lieu à donner, dans un souci d'égalité, toutes les chances de réussite aux élèves, que ce soit au collège ou au lycée. Pour ce faire, il est nécessaire de réfléchir en termes de crédits et d'emplois supplémentaires mais aussi en termes d'amélioration des conditions de travail des enseignants du second degré. Il lui demande les mesures que le Gouvernement envisage pour répondre à leur attente.

Texte de la réponse

M. le président. M. Pierre Goldberg a présenté une question, n° 157, ainsi rédigée:

«M. Pierre Goldberg interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations des enseignants du second degré. Le 3 février, en grève «pour l'emploi des jeunes et des personnels», les enseignants du second degré sont inquiets quant aux moyens accordés à leur profession. Nombreuses sont leurs revendications qui visent en premier lieu à donner, dans un souci d'égalité, toutes les chances de réussite aux élèves, que ce soit au collège ou au lycée. Pour ce faire, il est nécessaire de réfléchir en termes de crédits et d'emplois supplémentaires, mais aussi en termes d'amélioration des conditions de travail des enseignants du second degré. Il lui demande les mesures que le Gouvernement envisage pour répondre à leur attente.»

La parole est à M. Pierre Goldberg, pour exposer sa question.

M. Pierre Goldberg. Madame la ministre chargée de l'enseignement scolaire, aujourd'hui les enseignants du second degré sont en grève autour du thème fédérateur «Pour l'emploi des jeunes et des personnels». Les institutrices et les instituteurs ont, pour leur part, manifesté dimanche dernier.

Les enseignants du second degré vivent fort mal des situations professionnelles qui les placent dans l'obligation de devoir enseigner dans des classes aux effectifs élevés, sans disposer de réels moyens, tant pour venir en aide aux élèves en difficulté, que pour lutter contre la violence qui devient fort préoccupante dans certains établissements.

De fait, ils sont très inquiets quant à la prochaine rentrée scolaire où il est question, non seulement de suppressions de postes, de choix de formations, d'enseignements, d'options qui se referment pour les élèves, d'une éventuelle baisse du nombre de postes aux concours pour 1998. Je vous prie de croire que ces inquiétudes et ces aspirations sont profondément partagées par les enseignants de ma région, l'Auvergne, et de ma ville, Montluçon.

Afin de répondre aux besoins nécessaires et indispensables à un grand service public de l'éducation nationale et sachant combien il est vital pour les élèves de réussir au collège et au lycée, dans un souci de résorber les inégalités qui à la longue font d'importants ravages, ils revendiquent la transformation des heures supplémentaires en postes, donc en emplois, l'obtention de crédits de suppléance en postes de titulaires

remplaçants, ce qui est pour eux une première façon de réduire la durée du travail et de créer des débouchés pour les jeunes et pour les maîtres auxiliaires. Cela doit également permettre d'élargir leurs droits à la formation continue.

Les enseignants demandent une nette amélioration du suivi et de l'orientation des élèves par le développement des travaux pratiques en demi-classes au collège, par la création de groupes de quinze élèves en langues vivantes et des possibilités d'aide au travail personnel des élèves.

Il conviendrait, selon moi, de réduire les effectifs des classes en priorité dans les établissements difficiles et en classe de seconde et de diminuer le temps de service des personnels exerçant en zones d'éducatons prioritaires et zones sensibles.

Les enseignants insistent encore fortement sur l'élargissement des recrutements de titulaires, qui peut améliorer les débouchés pour les étudiants, ainsi que sur l'extension des mesures de titularisation afin d'en finir définitivement avec l'auxiliariat.

Ils souhaitent enfin être associés aux grandes consultations nationales, que ce soit, comme actuellement, au niveau des lycées, des assises des ZEP organisées par le ministère. En résumé, ils souhaiteraient - je crois pouvoir le dire ici - être beaucoup plus intégrés à la concertation avant toute décision. Ils voudraient que leur profession soit entendue et respectée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître les mesures que vous souhaitez prendre afin de répondre aux sollicitations des enseignants.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir ainsi formulé votre préoccupation quant à l'état et à l'avenir du système scolaire en France; sachez-le bien, c'est aussi la nôtre.

Claude Allègre et moi-même partageons complètement la volonté des enseignants de donner aux élèves confiés au système scolaire toutes les chances de réussite. Vous le savez, le Gouvernement, sous l'impulsion du Premier ministre, Lionel Jospin, a rétabli la priorité budgétaire pour l'éducation nationale. Cette décision s'est traduite par une augmentation du budget de l'enseignement scolaire de 3,15 %, ce qui, dans le contexte actuel, constitue un effort très important, comparé à ce qui s'est passé au cours des années précédentes. Je ne citerai qu'un exemple: en 1997, sous l'autorité du précédent gouvernement, 4 000 emplois d'enseignants avaient été supprimés.

Pour l'organisation des dépenses de ce budget, nous avons une double priorité: d'abord, améliorer la qualité de l'enseignement pour tous, mais aussi la qualité des conditions de travail des enseignants et des personnels non enseignants, car les élèves en sont les premiers bénéficiaires; ensuite lutter contre la violence, les exclusions et les inégalités scolaires.

Pour nous, les enjeux sont clairs, et les moyens ne sont pas contestables.

D'abord, nous maintenons intact l'effectif du personnel enseignant, bien qu'il y ait eu 70 000 élèves en moins à la rentrée 1997 et 64 000 élèves en moins à la rentrée 1998. Ainsi nous pourrions baisser les effectifs des classes ou accueillir davantage les enfants de moins de trois ans à l'école maternelle ou encore augmenter l'intensité du soutien aux élèves en difficulté.

En outre, nous prévoyons le recrutement de 28 000 maîtres auxiliaires et l'ouverture de 3 300 postes aux concours réservés de 1998. J'ajoute qu'ont été recrutés 40 000 aides-éducateurs qui sont très bien accueillis par les enseignants dans les classes, à l'école primaire où ils permettent l'aménagement des rythmes scolaires, mais aussi dans les collèges situés en zone de violence où ils sont venus épauler les enseignants dans les cours de récréation, à l'entrée des collèges, dans les classes d'études, entre autres, pour faire reculer l'agressivité et les incivilités.

Il faut ajouter la création de 600 emplois d'infirmière et d'assistante sociale. Vous connaissez mes préoccupations s'agissant de la santé des élèves et l'importance que j'accorde à la prévention.

Enfin 100 emplois de conseiller principal d'éducation et 550 emplois de personnel ATOS, si important pour le fonctionnement des établissements, ont été créés.

A propos de la rentrée dans les collèges, je tiens à vous dire que, malgré la baisse de 25 000 élèves, le potentiel enseignant et non enseignant a été intégralement maintenu ce qui ne veut pas dire que, dans un souci d'équité et d'une meilleure répartition des moyens, il n'a pas fallu, pour donner plus à certains collèges, réaménager les dotations de certains autres, mais ce travail est fait en relation avec les enseignants et leurs organisations représentatives.

Et nous nous efforçons de répartir ces moyens le plus judicieusement possible en fonction des critères qualitatifs, c'est-à-dire en fonction de la difficulté de la tâche, vous avez bien voulu le souligner.

Au total, il est important de le rappeler, même si cela n'apparaît pas dans le vécu quotidien - les classes de seconde sont, en effet, parfois très chargées - avec le jeu des multiples options, si on divise le nombre d'enseignants par le nombre d'élèves, on obtient: dans les lycées, un enseignant pour onze élèves et, dans les collèges, un enseignant pour quatorze élèves. Cet indicateur à défaut de correspondre à la réalité dans les classes, exprime l'effort de la nation. Evidemment, sur le terrain, il nous faut réaliser le mieux possible un travail de répartition en fonction des établissements, de leurs effectifs et des différentes options.

Mais sachez qu'avec la volonté politique de maintenir intact, je le répète, le potentiel enseignant, d'améliorer le potentiel non enseignant par les créations de postes que je viens de détailler, le Gouvernement souhaite permettre au système scolaire de faire un saut qualitatif, en donnant aux enseignants davantage de moyens pour soutenir les élèves en difficulté, et de s'adapter mieux aux réalités du terrain.

Cet effort, je l'espère, se poursuivra l'année prochaine et finira, j'en suis sûr, par porter ses fruits.

M. le président. La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Madame la ministre, je vous ai écouté avec intérêt. Souvent, pour ne pas dire toujours, mon groupe s'est associé à ces premières mesures. Néanmoins, et cela nous interpelle tous, les enseignants du second degré, du moins une partie d'entre eux, sont aujourd'hui en grève. Je n'en ai pas encore le pourcentage. Manifestement donc, j'y insiste, il y a un problème.

En outre, je répète ce que j'ai dit à la fin de mon propos, il faut intensifier la concertation et renforcer un dialogue vrai. C'est un réel besoin et une aspiration indiscutable, que j'ai profondément ressentis dans mon secteur géographique.

J'espère que, tout particulièrement sur ce dernier point, des ouvertures plus grandes encore seront faites. Il y a, je le répète, une profonde attente à cet égard.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, je rejoins vos préoccupations. Le personnel enseignant est très étroitement associé à la grande concertation engagée dans les lycées, qui constitue un enjeu majeur pour la nation. Il s'agit, en effet, de savoir comment préparer les nouvelles générations au monde de demain. Il faut à la fois leur donner une culture commune, précisément parce que c'est dans le système scolaire que se forge le pacte social, et les préparer davantage à un avenir devenu incertain. Là réside aujourd'hui toute la difficulté de la mission des enseignants.

J'ajoute que, en relançant les zones d'éducation prioritaires, nous avons revalorisé des équipes qui, bien que cette priorité politique ait été abandonnée pendant quatre ans, ont continué à travailler sur le terrain, à sortir des élèves de l'échec scolaire, à les faire cheminer vers la réussite, malgré leur origine sociale et les difficultés qu'ils vivaient au jour le jour.

Mais, outre valoriser tout le travail de terrain accompli, nous entendons généraliser les méthodes pédagogiques inventées par ces enseignants lorsqu'ils ont été confrontés à ces difficultés. C'est dans les zones d'éducation prioritaires que se fait le meilleur travail. Je souhaite donc qu'elles deviennent des modèles pour l'ensemble du système scolaire, parce que ce qui réussit là où c'est plus difficile réussit d'autant mieux là où ça l'est moins.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Goldberg](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 157

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 1998, page 651

Réponse publiée le : 4 février 1998, page 910

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 1998